Image not found or type unknown

succession vacante confiée au domaine et droit des communes

Par **M;C**, le **25/05/2022** à **11:36**

Bonjour,

je recherche actuellement la réponse à une question dont je ne parviens pas à trouver la réponse, pouvez vous m'éclairer s'il vous plaît?

Une commune souhaitant acquérir un bien, sur son territoire, mais dont la succession a été confiée au domaine. Peut elle procéder à une procédure d'acquisition de bien sans maître ou doit elle attendre que le bien en question soit mis aux enchères lors de l'apurement du passif du défunt?

en espérant avoir été compréhensible dans ma question,

Bien cordialement

Par **youris**, le **25/05/2022** à **11:53**

bonjour,

le lien ci-dessous indique la procédure pour permettre à une commune d'acquérir un bien sans maître.

acquisition bien sans maître par une commune

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés